

**COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER**

Luxembourg, le 24 novembre 2010

A tous les établissements de crédit

**LETTRE CIRCULAIRE**

**Concerne : Formulaires de déclaration sur l'honneur pour les personnes morales et physiques**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que pour toute autorisation d'une personne physique ou morale au sein d'un organe d'un établissement de crédit, notre Commission n'acceptera dorénavant que les formulaires de déclaration sur l'honneur disponibles sous forme électronique sur notre site internet à l'adresse suivante <http://www.cssf.lu/index.php?id=270>.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER



Claude SIMON

Directeur



Jean GUILL

Directeur général